

Canadian Group  
Inter-Parliamentary Union



Groupe canadien  
Union interparlementaire

**Rapport de la délégation parlementaire canadienne  
concernant sa participation à la Session Annuelle 2012  
de la Conférence Parlementaire sur l'OMC  
*Fondamentaux : relier politique et commerce***

**Groupe canadien de l'Union interparlementaire (UIP)**

**Genève, Suisse  
Les 15 et 16 novembre 2012**

# Rapport

## 1. Contexte

La Conférence parlementaire sur l'OMC est une initiative conjointe de l'Union interparlementaire et du Parlement européen. Son objectif principal est de rendre l'OMC plus transparente et de faire en sorte que cet organisme intergouvernemental rende compte de son action aux parlementaires en tant que représentants élus du peuple. Les sessions de la Conférence se tiennent une fois par an, ainsi qu'à l'occasion des conférences ministérielles de l'OMC.

## 2. Programme

### Séance inaugurale

- Sénateur Donald H. Oliver (Canada), Membre du Comité exécutif de l'UIP
- M. Georgios Papastamkos, Vice-Président du Parlement européen
- Ambassadeur Shahid Bashir (Pakistan), président de l'Organe de règlement des différends de l'OMC

### Thème de fond

***Le commerce comme instrument de croissance économique, de la création d'emplois et de la réduction de la pauvreté***

### Rapporteurs

- M. Panacheril C. Chacko, parlementaire (Inde)
- M. Paul Rübig, membre du Parlement européen

### Intervenante

- Mme Marion Jansen, conseillère, Secrétariat de l'OMC

**Débat d'orientation** avec des membres du Groupe de réflexion sur l'avenir du commerce établi par le Directeur général de l'OMC

**Analyse des défis commerciaux du 21<sup>ème</sup> siècle**

### Modérateur

- M. Jörg Leichtfried, membre du Parlement européen

### Panélistes

- M. Pradeep Singh Mehta, Secrétaire général, CUTS International
- Mme Sharan Burrow, Secrétaire générale de la Confédération syndicale internationale

**Audience avec le Directeur général de l'OMC, M. Pascal Lamy**

**Réunion-débat :**

**Le commerce des services : il est temps de prendre des décisions politiques**

### Panélistes

- Ambassadeur Fernando De Mateo y Venturini, Représentant permanent du Mexique auprès de l'OMC, Président de la Sessions extraordinaire du Conseil du commerce des services
- Ambassadeur Joakim Reiter, Représentant permanent de la Suède auprès de l'OMC, Président du Conseil du commerce des services de l'OMC
- M. Niccolò Rinaldi, Membre du Parlement européen
- M. Pascal Kerneis, Directeur, Forum européen des services

### **Document final**

### Rapporteur

- M. Benoît Ouattara, parlementaire (Burkina Faso)  
(le document est en annexe)

### **3. La délégation canadienne**

L'honorable Donald H. Oliver, c.r., sénateur canadien a présidé la Session. M. Joe Daniel, député a participé à la Session.

### **4. La réunion**

L'allocution du Sénateur Donald H. Oliver à la cérémonie inaugurale ainsi que le Document Final, se trouve à l'annexe 1.

Respectueusement soumis,

L'honorable Salma Atallahjan, sénatrice  
Présidente, Groupe canadien de l'UIP

# Annexe 1

## **ALLOCUTION DU SENATEUR DONALD H. OLIVER, MEMBRE DU COMITE EXECUTIF DE L'UIP, A LA CEREMONIE INAUGURALE**

*Genève, le 15 novembre 2012*

Chers collègues parlementaires,

Mesdames et Messieurs les représentants des gouvernements et des organisations internationales,

Mesdames, Messieurs,

Soyez les bienvenus à la session annuelle de la Conférence parlementaire sur l'OMC.

C'est avec grand plaisir que je vous accueille ici au nom de l'Organisation mondiale des parlements, l'Union interparlementaire. Rassemblant des législateurs de plus de 160 pays, l'UIP s'enorgueillit d'accueillir en son sein toute la diversité géographique, politique, culturelle et ethnique qui fait la richesse de la communauté parlementaire internationale.

Cela fait près d'un siècle que notre organisation a son siège à Genève, ville qui héberge de très nombreuses organisations internationales, à commencer par l'ONU. Celles-ci servent des objectifs nobles et accomplissent un travail des plus utiles. Toutefois, elles n'ont pas toutes le même écho auprès des médias, des parlementaires et de la société civile que l'Organisation mondiale du commerce. Pourquoi, me direz-vous.

A nos yeux, l'OMC se distingue des autres organisations internationales. Elle est en effet investie du pouvoir d'édicter des règles contraignantes et de rendre des arbitrages grâce à un mécanisme concret de règlement des différends qui permet de résoudre les contentieux commerciaux et de faire appliquer les accords. Aucune autre organisation ne réunit les mêmes fonctions et attributions. Les règles qu'elle établit dépassent largement le cadre traditionnel des tarifs douaniers et du commerce des marchandises, et ont désormais un impact sur les affaires intérieures des États. Les décisions de l'OMC ont une incidence directe sur l'économie de nations entières, ainsi que sur le secteur privé.

C'est la raison pour laquelle, il y a dix ans, les Membres de l'UIP ont décidé qu'un mécanisme effectif de contrôle parlementaire était requis pour l'OMC.

Ils ont estimé que le commerce entre les pays était un élément indispensable de la paix et de la coopération internationales. Pour eux, dans un monde de plus en plus

interdépendant, les questions de commerce international ont pris une telle importance qu'elles ne peuvent plus être laissées à la seule appréciation des gouvernements et des organisations internationales.

A l'époque, l'UIP et le Parlement européen ont associé leurs efforts pour donner une véritable dimension parlementaire à l'OMC, et c'est ainsi qu'a vu le jour la Conférence parlementaire sur l'OMC telle que nous la connaissons à présent.

Pour la deuxième fois consécutive, la session annuelle de la Conférence se tient au Centre William Rappard, que les Genevois ont coutume d'appeler la "maison du commerce". Un pont a donc été jeté entre la Maison des parlements – c'est ainsi que les gens se réfèrent au Siècle de l'UIP - et celle du commerce.

Comment pourrait-on faire fi de cette symbolique politique ? Après des années de doute et d'hésitation, l'OMC a finalement décidé de s'ouvrir aux représentants élus des citoyens. La transparence de l'OMC vis-à-vis du monde extérieur est donc désormais une réalité. C'est un premier pas dans la bonne direction.

A ce sujet, je voudrais remercier le Conseil général de l'OMC, qui a su comprendre l'importance politique de cette ouverture. Je voudrais également exprimer la gratitude de la Conférence au Directeur général de l'OMC, Pascal Lamy, qui a toujours été favorable à cette initiative. Ainsi qu'il l'a dit lui-même, « l'éclairage unique que les parlementaires du monde entier sont en mesure d'apporter peut profiter à l'OMC dans son ensemble ». Enfin, je remercie sincèrement l'ensemble du Secrétariat de l'OMC de son aide et de sa coopération exemplaire.

L'OMC s'est proposée d'accueillir la présente session malgré un calendrier de réunions déjà extrêmement chargé. Elle organise en effet plus de 8 000 réunions par an. Je vous laisse imaginer ce que cela représente. On comprend mieux dès lors pourquoi le Cycle de Doha est d'une telle complexité !

Malheureusement les nouvelles qui nous parviennent des salles de négociation de l'OMC ne sont pas très encourageantes. Les pourparlers sont au point mort depuis quelques années déjà. Malgré cela, le Directeur général de l'OMC a récemment laissé entendre que les travaux menés dans le cadre du Programme de développement de Doha montraient des "signes de mouvement" et que les principaux acteurs laissaient paraître un "désir collectif de relancer les négociations", ce que, bien sûr, nous espérons.

Demain, nous pourrions demander directement à M. Lamy ce qu'il en est. Il nous rejoindra en effet pour une audition, qui sera en bien des points semblable à celles que nous tenons avec les ministres dans nos parlements.

Faisons bon usage de cette occasion qui nous est donnée de poser des questions et de faire des commentaires. J'imagine que nous voudrions d'abord savoir où en est le Cycle de Doha et en quoi consistent ces "premiers résultats" des négociations dont on parle tant. Parallèlement, il serait intéressant d'entendre le point de vue de M. Lamy, par exemple sur les difficultés que pose le multilatéralisme et sur les enseignements à tirer de la crise économique et financière qui perdure.

Il ne faut pas non plus que nous hésitions à poser ces questions aux ambassadeurs qui représentent nos pays respectifs auprès de l'OMC. J'en vois un certain nombre dans la salle et je voudrais les remercier de l'intérêt qu'ils portent à la Conférence.

Ce sont les ambassadeurs qui président les différents conseils, comités et groupes de travail de l'OMC. De ce fait, ce sont eux qui ont pour mission de faire avancer le processus ou – disons les choses comme elles sont – de rendre le consensus un peu plus difficile. Organisation entièrement pilotée par ses Membres, l'OMC dépend en grande partie des diplomates en poste à Genève.

L'un d'entre eux, Son Excellence Shahid Bashir, Ambassadeur du Pakistan, est assis à cette table avec moi et j'en profite pour le remercier d'avoir accepté de s'exprimer devant la Conférence en sa qualité de Président de l'Organe de règlement des différends de l'OMC. Deux autres Ambassadeurs, ceux du Mexique et de la Suède, prendront part demain à notre réunion-débat sur le commerce des services.

En tant qu'organisateur de la Conférence parlementaire sur l'OMC, nous sommes convaincus de son utilité pour faciliter le dialogue direct entre les parlementaires et les représentants des gouvernements qui prennent part aux négociations de l'OMC.

Ce n'est pas un hasard si cinq des parlementaires qui ont siégé au Comité de pilotage de la Conférence de l'OMC se sont ensuite vu confier des portefeuilles ministériels dans leur pays et ont été chargés des négociations de l'OMC par leur Exécutif. Et réciproquement, le Rapporteur de la Conférence, M. Benoît Ouattara, est un ancien ministre du commerce du Burkina Faso.

Ce sont pour moi autant de raisons de penser que nos discussions seront intéressantes et bénéfiques. Afin de donner davantage de poids à notre débat en l'orientant sur des questions présentant un intérêt particulier pour les parlementaires, le Comité de

pilotage de la Conférence a décidé de donner un thème global à la présente session, à savoir : "Revenir aux fondamentaux : relier politique et commerce".

En effet, face à la situation dans laquelle se trouve le Cycle de Doha, des initiatives politiques s'imposent. Les parlementaires que nous sommes sont convaincus que le Cycle de Doha peut encore produire des résultats équilibrés, ambitieux et de grande ampleur qui répondent aux objectifs de développement.

Mais le thème de fond de notre session est également politique et part du postulat que le commerce est un outil de croissance économique, de création d'emplois et de réduction de la pauvreté. Pour nous, les politiques commerciales doivent être le reflet d'objectifs généraux de développement et être un moteur pour la prospérité. Quand nous aborderons le sujet, n'oublions pas de discuter du rôle qui nous revient, à nous parlementaires, dans l'élaboration de politiques commerciales, industrielles, sociales et d'emploi intégrées et cohérentes.

Nous débattons sur ce thème central dès aujourd'hui et nous continuerons demain. Nous entendrons l'avis de délégués parlementaires de pays tant développés qu'en développement. Nous pourrions aussi profiter des avis éclairés d'experts de renommée internationale. Certains d'entre eux font partie du groupe de réflexion de l'OMC sur l'avenir du commerce et leur avis devrait être très intéressant.

A la séance de clôture, nous devons adopter un document final. Le Rapporteur, M. Ouattara en a rédigé l'avant-projet qui a été publié sur le site web de l'UIP. Les parlements avaient jusqu'au 5 novembre pour soumettre leurs amendements – ce que nombre d'entre eux ont fait. Ce soir, le Comité de pilotage parachèvera l'examen des amendements reçus et établira un projet de texte révisé, qui sera remis à tous les délégués demain matin et que j'espère nous serons en mesure d'adopter par consensus.

Les co-organisateur de la Conférence ont investi beaucoup de temps et d'énergie dans la préparation de cette session. A ce titre, je voudrais remercier les dirigeants et le personnel du Parlement européen – qui est notre partenaire – de leur contribution à ce processus. Nous espérons que la présente session sera couronnée de succès et qu'elle donnera lieu à un débat riche et constructif, dans la plus pure tradition parlementaire.

Sur ces mots, permettez-moi de déclarer la session 2012 de la Conférence parlementaire sur l'OMC officiellement ouverte.

Je passe à présent la parole au Vice-Président du Parlement européen, M. Georgios Papastamkos.

## Annexe 2

---

SESSION ANNUELLE 2012 DE LA CONFERENCE  
PARLEMENTAIRE SUR L'OMC

***Revenir aux fondamentaux : relier politique et commerce***

Genève, 15-16 novembre 2012

---

*Organisée conjointement par l'Union interparlementaire et le Parlement européen*

### **DOCUMENT FINAL**

***adopté par consensus\* le 16 novembre 2012***

1. Nous restons fermement convaincus de l'intérêt du multilatéralisme. Nous réaffirmons notre attachement à un système commercial multilatéral universel, ouvert, non discriminatoire, équitable et fondé sur des règles, qui contribue concrètement à la croissance économique, au développement durable et à la création d'emplois. Nous demeurons profondément préoccupés par l'absence de tout progrès dans les négociations commerciales du Cycle de Doha et nous insistons sur la nécessité d'apporter une réponse politique à cette situation. Nous pensons que, dans l'intérêt de toutes les parties, il faut veiller activement à ce que le Cycle de Doha produise des résultats équilibrés, complets et ambitieux, dans une optique de développement et nous soulignons à quel point il importe d'obtenir rapidement des résultats dans les domaines où des progrès sont possibles, en particulier les questions liées au développement.

2. Depuis la première session de la Conférence parlementaire sur l'OMC, il y a près de dix ans, le commerce international a considérablement évolué. Il s'est régionalisé et est devenu plus complexe et multipolaire. Cette transformation résulte d'une fragmentation croissante de la production sur la chaîne d'approvisionnement mondiale, assortie d'une intensification non négligeable des échanges Sud-Sud. L'architecture actuelle du commerce multilatéral, axée sur l'OMC, continue à jouer un rôle crucial de stabilisateur de l'économie mondiale. L'importance d'un système commercial fondé sur des règles en tant que facteur de croissance économique a été attestée durant la crise financière et économique mondiale quand le protectionnisme a pu être relativement contenu et que le respect strict des règles de l'OMC et des engagements était un objectif important. Néanmoins, étant donné les perspectives économiques incertaines, nous demeurons préoccupés par la montée progressive des mesures protectionnistes.

3. Si la crise a accaparé les gouvernants, qui y voient un défi politique majeur, la pensée économique a évolué, démontrant qu'il fallait une régulation plus poussée des marchés et plus d'interventionnisme des acteurs étatiques. Pour notre part, percevant les signes annonciateurs d'une nouvelle phase de turbulences et d'un fléchissement important de l'économie, ainsi que de nouveaux bouleversements des marchés mondiaux des capitaux et des biens, une décélération de la croissance et une montée du chômage, nous insistons sur le rôle que joue l'OMC pour préserver le caractère ouvert des marchés mondiaux, trouver des solutions aux problèmes de financement du commerce et mobiliser les énergies autour de l'Aide pour le commerce

4. Nous rappelons que le Cycle de Doha a été conçu comme un "cycle de développement" devant privilégier les besoins et les intérêts des pays en développement, notamment les moins avancés d'entre eux, afin que peuples et pays bénéficient, de façon équitable, des opportunités et des retombées de la libéralisation des échanges et de l'interdépendance accrue des économies. La réalisation de cet objectif suppose un accord juste et équilibré qui renforce ce système multilatéral fondé sur des règles, et qui améliore les mécanismes de soutien nécessaires par une assistance technique liée au commerce et par le renforcement des capacités des pays les moins avancés.

5. Les mutations du commerce international ne sont pas restées sans effet sur la portée des politiques en matière de commerce aux échelons national, régional et international. En effet, la libéralisation des échanges commerciaux dans une perspective de développement durable, la libre circulation des capitaux, le développement des infrastructures de transport et celui des technologies de l'information et de la communication sont autant d'éléments qui facilitent les flux commerciaux, où apparaissent des phénomènes comme la circulation des biens intermédiaires sur les chaînes de valeur mondiales. Il s'ensuit que la régulation des échanges commerciaux, jadis cantonnée au strict contrôle des importations et exportations, privilégie désormais la compétitivité et la diversification des exportations, conformément aux évolutions de l'économie mondiale.

6. Les politiques en matière de commerce international ne consistent pas uniquement à élaborer des lois et à ratifier des accords internationaux, mais surtout à créer un environnement qui génère des revenus, qui crée de l'emploi et qui incite tous les acteurs – notamment le secteur privé, en particulier les micro-entreprises et les petites et moyennes entreprises – à anticiper les problèmes et à faire preuve d'innovation. Nous sommes conscients que les bienfaits du commerce ne sont pas systématiques et que le commerce lui-même est une condition nécessaire mais non suffisante pour créer et entretenir la croissance et le développement. Les politiques sur le commerce peuvent aussi contribuer de manière non négligeable à la réduction de la pauvreté, en particulier dans les pays en développement. Pour porter leurs fruits, les politiques sur le commerce

doivent aussi être débattues dans le cadre des objectifs généraux de développement que sont l'expansion de l'emploi, l'accroissement de la capacité de production, une croissance économique durable et inclusive, la sécurité alimentaire et énergétique, une meilleure santé publique, l'accès aux médicaments et aux prestations essentiels, la lutte contre la corruption, etc. Il importe en outre qu'y soient associées des mesures macroéconomiques appropriées, notamment des politiques budgétaires et monétaires visant expressément à assurer une répartition plus équitable des richesses et à favoriser l'égalité des chances tant au sein des pays qu'entre eux.

7. La crédibilité en politique dépend de l'aptitude à engranger des résultats et non à discourir. Si l'on ne parvient pas à remédier à la crise de l'emploi, à stimuler la demande intérieure et à stabiliser le secteur financier, l'économie mondiale risque de connaître une nouvelle récession. Nous insistons sur la nécessité de mettre en œuvre des politiques nationales en matière de commerce, d'industrie, d'emploi et d'aide sociale qui soient intégrées et cohérentes, et qui privilégient la promotion de l'emploi productif, des emplois décents, le renforcement des moyens de production et la résistance aux chocs extérieurs. Il faut que le couplage commerce/emploi soit bien pris en compte dans l'ensemble du système commercial multilatéral, en vue d'appliquer pleinement les normes essentielles du BIT relatives au travail et de faciliter la mobilité du travail.

8. Il est plus difficile pour les pays les moins avancés dont l'avantage comparatif manufacturier est moindre de convertir en nouveaux emplois les éventuels gains d'efficacité dans les échanges commerciaux. C'est pourquoi nous pensons que des dispositions relatives au traitement spécial et différencié, et la reconnaissance d'une marge de manœuvre au sein de l'OMC sont importantes afin que la mise en œuvre des politiques de libéralisation du commerce dans les pays les moins avancés puisse se faire selon des approches progressives, avec des ajustements modérés du marché du travail. Nous partageons l'idée qu'il est nécessaire d'améliorer la coopération et le partenariat sous toutes leurs formes pour le bien du commerce et du développement, et saluons les décisions de la 8ème Conférence ministérielle de l'OMC quant aux règles d'accession et aux dérogations prévues pour les pays les moins avancés dans le secteur des services. Nous saluons l'adoption par le Conseil général de l'OMC en juillet 2012 de la Recommandation visant à renforcer, rationaliser et rendre opérationnelles les Lignes directrices de 2002 sur l'accession des PMA, et nous nous réjouissons de l'accession du Vanuatu et du Laos.

9. Les mouvements de contestation observés en de nombreux points de la planète sont le reflet du mécontentement populaire face à l'insuffisance des approches participatives et inclusives. Pour les gouvernants, le moment est venu de renouveler le contrat social qui lie l'État et les citoyens, et de reconsidérer la

nature et l'ampleur du rôle du secteur financier dans la mondialisation. Le défi consiste entre autres à rééquilibrer les systèmes financier et commercial mondiaux pour qu'ils bénéficient aussi aux pauvres. Le Programme de Doha pour le développement, qui a pour principe fondamental le développement, est un élément clé de la solution.

10. Pour que le commerce contribue effectivement à des modèles de développement plus inclusifs, il faut renforcer la cohérence entre les différentes strates et composantes (multilatérales, régionales et bilatérales) du système commercial international. Par ailleurs, pour que l'OMC reste adaptée face à des réalités économiques en évolution, il lui faudrait réfléchir à des approches lui permettant de traiter les nouveaux dossiers liés au commerce, comme dans le domaine des chaînes d'approvisionnement mondiales, de la sécurité alimentaire et énergétique, et des problèmes monétaires. Étant donné l'impact concret des changements climatiques, nous appelons à une plus grande cohérence entre les objectifs et règles de l'OMC, et le respect des obligations environnementales internationales. A cette fin, nous appelons instamment à une coopération beaucoup plus étroite entre l'OMC et les institutions spécialisées compétentes du système des Nations Unies.

11. Nous réitérons que, selon nous, l'OMC aurait fort à gagner à posséder une dimension parlementaire concrète et forte. Les parlements ont vocation à exercer un droit de regard sur les négociations commerciales internationales et à veiller à leur transparence et leur équité. Ils sont aussi amenés à superviser l'application des accords internationaux. Souhaitant que le système commercial multilatéral profite aux citoyens et que la gouvernance économique mondiale soit plus cohérente, nous réaffirmons que nous sommes prêts à utiliser l'ensemble des outils politiques à notre disposition pour susciter un consensus multilatéral qui fasse aboutir le Cycle de Doha. Nous saisissons cette occasion pour appeler l'OMC à informer plus systématiquement les parlementaires sur les évolutions effectives et émergentes du commerce international et sur les effets positifs des accords commerciaux multilatéraux. Dans le même esprit, nous exhortons les gouvernements à donner aux parlements nationaux un accès libre et rapide à l'information concernant les initiatives et les négociations commerciales, à mettre en place des outils de dialogue sur ces questions, et à inclure régulièrement des parlementaires dans les délégations nationales officielles aux réunions internationales sur le commerce.

12. Nous nous félicitons de la décision de l'OMC de tenir sa 9<sup>ème</sup> Conférence ministérielle à Bali (Indonésie), fin 2013. Nous voyons là une nouvelle chance d'insuffler l'élan politique nécessaire à des négociations qui s'enlisent. Nous saisissons cette occasion pour renouveler notre appel aux Membres de l'OMC à consacrer le rôle et la responsabilité des parlementaires en insérant, dans le

---

\* La délégation de l'Inde a exprimé une réserve sur le mot « respect » dans l'avant-dernière phrase du paragraphe 10.

document final de la prochaine Conférence ministérielle, la phrase suivante : "Il convient de renforcer la transparence de l'OMC en impliquant davantage les parlements dans ses activités".

## Dépenses de voyage

<b>ASSOCIATION</b>	Groupe canadien de l'Union interparlementaire (UIP)
<b>ACTIVITÉ</b>	Rapport de la délégation parlementaire canadienne à la Session Annuelle 2012 de la Conférence Parlementaire sur l'OMC
<b>DESTINATION</b>	Genève, Suisse
<b>DATES</b>	Les 15-16 novembre 2012
<b>DÉLÉGATION</b>	
SÉNAT	L'hon. Donald H. Oliver, c.r.
CHAMBRE DES COMMUNES	M. Joe Daniel, député
<b>TRANSPORT</b>	<b>4 718,46 \$</b>
<b>HÉBERGEMENT</b>	<b>1 650,17 \$</b>
<b>HOSPITALITÉ</b>	
<b>INDEMNITÉS JOURNALIÈRES</b>	<b>994,94 \$</b>
<b>CADEAUX OFFICIELS</b>	
<b>DIVERS / FRAIS D'INSCRIPTION</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>7 363,57 \$</b>